



Wallonie

Commune de BRUNEHAUT

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la Charte paysagère des parcs naturels du 24 mai 2017, est organisée une enquête publique relative à **l'adoption du projet de Charte paysagère** ;

Le projet consiste en la mise en place d'une Charte paysagère pour le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut ;

L'autorité à l'initiative du projet est le **Parc Naturel des Plaines de l'Escaut** ;

L'autorité compétente pour adopter ladite Charte est le **Pouvoir Organisateur du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut** ;

Le projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales ;

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Ad. cale de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES – Bureau n°10 (URBANISME)

- les jours ouvrables de 9h à 12h ;

- les samedis 9 juillet / 20 et 27 août / 3, 10 et 17 septembre 2022 **de 9h à 10h**.

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du **service URBANISME** ;

Téléphone : **069/36.29.64** ; e-mail : virginie.daemen@commune-brunehaut.be

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 05/07/2022 ET CLÔTURÉE LE 19/09/2022 (*)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Administration communale de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES – Bureau n°10 (URBANISME)** ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : virginie.daemen@commune-brunehaut.be ;

- par remise au **service urbanisme** dont le bureau se trouve à la **rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES – Bureau n°10 (URBANISME)**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : « **ENQUÊTE PUBLIQUE CHARTE PAYSAGÈRE** »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du **service urbanisme** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **Rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES, le 19/09/2022 à 11h**.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Mme Virginie DAEMEN** dont le bureau se trouve à la **rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES – Bureau n°10 (URBANISME)**.

Affichage de l'annexe 27 (avis d'enquête publique) sur le terrain à dater du 30/06/2022

La Directrice Générale,



Le Bourgmestre,

(*) Période de suspension des mesures de publicité du 16/07/2022 au 15/08/2022 inclus.